



Communauté de Communes
VALLÉE *des* **BAUX-ALPILLES**

**SCHÉMA DE PROMOTION
DES ACHATS ÉCOLOGIQUEMENT
ET SOCIALEMENT
RESPONSABLES (SPASER)
2024-2026**

PRÉAMBULE

Qu'est-ce qu'un SPASER ?

Le SPASER est un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables.

Codifié à l'article L. 2111-3 du code de la commande publique, il est obligatoirement adopté dans les collectivités dont le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions d'euros HT.

À ce titre, la CCVBA n'est pas soumise à cette obligation. Toutefois, fidèles à leur engagement pour la transition écologique, les élus souhaitent aller plus loin en termes d'achat public durable et social au service du territoire tout en valorisant les actions déjà menées.

La commande publique est un levier économique, environnemental et social majeur et les défis sociétaux actuels transforment l'achat public. Après être passé d'une démarche principalement légale et réglementaire, à une dimension économique visant la maîtrise de la dépense publique, il devient un instrument au service du territoire et de ses habitants par l'adoption d'un comportement responsable plus global.

LES 4 PILIERS DE L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE

La Communauté de communes se fixe trois axes de progression et un axe bilan/outil afin d'accompagner tous les acteurs de l'achat public responsable.

1. Une commande publique socialement responsable

- Par la lutte contre toute forme de discrimination dans les marchés publics ;
- Par des lots réservés aux entreprises adaptées et établissement et service d'aider par le travail (EA et ESAT) ;
- Par la valorisation des contrats aidés et d'apprentissage dans les critères de sélection des offres.

2. Une commande publique environnementale responsable

- Par la mise en place de critère écologique systématique dans toutes les procédures lancées : recyclabilité des contenants, matériaux biosourcés, obligation de réemploi/réutilisation de certains matériaux, prise en compte de cout global de l'achat (cout énergétique, cout maintenance etc...) ;
- Par la réduction des déchets via leur valorisation, leur recyclage ou leur réemploi ;
- Par la rénovation énergétique des bâtiments pour limiter les consommations énergétiques ;

LES 4 PILIERS DE L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE (suite)

3. Une commande publique économiquement responsable

- Par une meilleure visibilité des marchés publics lancés ;
- Par la simplification des candidatures et l'allotissement des marchés pour favoriser l'accès des TPE/PME à la commande publique ;
- Par la mise en place de sourcing pour la plupart des marchés passés ;
- Par la rencontre des acteurs économiques et sociaux locaux afin de connaître leur besoin et les éventuelles difficultés ;
- Par une facilité d'accès à la commande publique : accompagnement aux réponses, publication sur des journaux d'annonces locales (JAL).

4. Gouvernance et suivi

Sous la houlette des élus en charge de la commande publique, le présent SPASER est piloté par le service Achats en collaboration étroite et transversale avec tous les services opérationnels.

La mise en place d'un tableau de suivi avec des indicateurs précis permettra de voir l'évolution du SPASER et des retombées effectives. L'évolution du SPASER dépend aussi des politiques locales et des différentes contraintes imposées aux collectivités territoriales. Son questionnement et ses objectifs peuvent être revus annuellement afin d'être parfaitement adaptés à son environnement, l'enjeu étant de réinterroger en continu les pratiques et les objectifs.

Des fiches "outils" concernant notamment des critères et/ou clauses, le lancement d'un sourcing sont annexés au présent SPASER afin de faciliter le travail en amont des prescripteurs.